

Procès-verbal de la **11^e séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **jeudi 27 juin 2019** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames les commissaires Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs les commissaires Paul Loyer, Ernest Bédard, Paul Morin, Steve Kirk et David Pigeon

Madame Annick Tremblay, Commissaire, représentante du comité de parents, niveau secondaire
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire
Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDAA
Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Bélair, directeur du Service des ressources informatiques, clientèle et transport
Madame Chantal Patrice, directrice du Service des ressources matérielles
Madame Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières
Monsieur Denis St-Onge, directeur du Service des ressources humaines

ABSENCES MOTIVÉES :

Messieurs Pierre Boucher et Normand Sylvestre, Commissaires

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

C182-1906 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

C183-1906 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 JUIN 2019

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé que le procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019 soit approuvé.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 3 JUIN 2019

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 3 juin 2019.

PAROLE AU PUBLIC

Madame Véronique Martin, au nom du comité exécutif de Projet alternatif Gatineau, (Marja Beauchamp, Valérie Langlais, Mélanie Plamondon Simard, Véronique Martin) prend la parole afin d'exposer 3 questions aux membres du conseil des commissaires transcrites ici de façon intégrale :

« Question 1:

Il a été confirmé que le projet d'école publique alternative sur le territoire de la CSD, présenté par Projet alternatif Gatineau, était à l'étude pour une ouverture potentielle en 2020-2021. Est-ce toujours le cas?

Question 2:

Également, est-ce que vous pourriez nous donner une date d'échéance précise pour l'adoption de notre projet?

Question 3:

En avril dernier, nous vous avons demandé de préciser votre pensée et votre définition de ce qu'est la mixité sociale et scolaire.

Nous vous relançons donc ce soir afin d'obtenir une réponse détaillée sur le sujet puisque nous souhaitons nous assurer que le projet proposé par Projet alternatif Gatineau pourra aider la CSD dans ses objectifs d'assurer la mixité sociale et scolaire au sein de ses établissements. »

Elle demande si possible d'avoir une réponse écrite à l'adresse suivante : projetalternatif.gatineau@gmail.com Elle ajoute que les membres du Projet alternatif Gatineau seront présents au congrès de l'éducation préscolaire et primaire qui aura lieu à l'automne 2019 et qu'ils y donneront une conférence.

Monsieur Simon Dostie-Cormier, Président du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais prend la parole afin de faire part aux membres du conseil de la problématique de disparité de traitement que vivent les membres du syndicat du soutien. Il avance que cette problématique a notamment comme conséquence que certains salariés se trouvent désavantagés par rapport à d'autres au niveau salarial et que cela peut causer un exode vers le gouvernement fédéral. Il rappelle que le Président de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées a pris position en faveur du syndicat sur ce point. Il demande à M. Beaulieu, Président de la Commission scolaire des Draveurs, de prendre également position.

**C184-1906 FÉLICITATIONS / NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE POLYVALENTE
NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT le règlement 49-01-02 *Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Sophie Lachance au poste de direction adjointe à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de souligner officiellement les nominations au sein du personnel de gestionnaires de la commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'adresser des félicitations à Mme Sophie Lachance pour sa nomination en tant que directrice adjointe à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau.

Adopté à l'unanimité

**C185-1906 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE POLYVALENTE
DE L'ÉRABLIÈRE**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'école Polyvalente de l'Érablière;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer d'entériner la nomination de Mme Isabelle Laporte-Saumure pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directrice adjointe à l'école Polyvalente de l'Érablière, à compter du 1^{er} juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

**C186-1906 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE
DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE POLYVALENTE
NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de direction adjointe à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon d'entériner la nomination de M. Smaïl Touati pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de directeur adjoint à l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau, à compter du 1^{er} juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

C185-1906 ENTÉRINEMENT - NOMINATION AU POSTE DE COORDINATION AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES, CLIENTÈLE ET TRANSPORT

CONSIDÉRANT le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*;

CONSIDÉRANT la politique 55-41-01 *Politique locale de gestion des cadres*;

CONSIDÉRANT l'ouverture du concours pour ce poste;

CONSIDÉRANT le profil de la candidate ou du candidat recherché pour le poste de coordination au Service des ressources informatiques, clientèle et transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin d'entériner la nomination de M. Sabri Krichen pour occuper temporairement durant la période de probation prévue à la politique locale de gestion des cadres, le poste de coordonnateur au Service des ressources informatiques, clientèle et transport, à compter du 1^{er} juillet 2019 et que suite à la réussite de la probation, la nomination devienne permanente.

Adopté à l'unanimité

C188-1906 PLAN D'ACTION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU REGARD DES ATTENTES SIGNIFIÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

CONSIDÉRANT les attentes signifiées par le conseil des commissaires envers la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'approuver le plan d'action de la directrice générale au regard des attentes signifiées pour l'année scolaire 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité

**C189-1906 ADOPTION DU BUDGET 2019-2020 DE LA
COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 277 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire des Draveurs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget pour l'année scolaire 2019-2020 au plus tard le 30 juin ;

CONSIDÉRANT le dépôt des paramètres initiaux le 6 juin 2019 établissant le cadre financier en vertu duquel le budget est préparé ;

CONSIDÉRANT la politique 56-13-01 « Répartition des ressources financières aux unités administratives et aux comités » ;

CONSIDÉRANT le dépôt des budgets des établissements adoptés par les conseils d'établissement respectifs ;

CONSIDÉRANT l'obligation de maintenir l'équilibre budgétaire en 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT les données ci-dessous qui ont été utilisées pour l'établissement de la subvention d'équilibre de la taxe scolaire de 30 095 585 \$:

Valeur des immeubles	Nombre d'immeubles	Nombre d'immeubles pondéré	Évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables
25 000 \$ et moins	2 692	2 632	20 496 697 \$
Plus de 25 000 \$	37 079	36 818	11 219 807 348 \$
Total	39 771	39 450	11 240 304 045 \$

Évaluation uniformisée ajustée après exemption	10 299 357 598 \$
---	-------------------

CONSIDÉRANT le produit de la taxe scolaire au montant de 12 400 427 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale, du comité de répartition des ressources et du comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le budget pour l'exercice 2019-2020 prévoyant des revenus de 217 960 037 \$ et des charges de 217 960 037 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Adopté à l'unanimité

C190-1906 ADOPTION DE LA POLITIQUE 56-01-01 « FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION »

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs de mettre à jour la politique 56-01-01 « Frais de déplacement, de séjour et de représentation »;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, du comité consultatif EHDAA, des conseils d'établissement, du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais, du Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de l'Outaouais, de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-France Gagnon que la politique 56-01-01 « Frais de déplacement, de séjour et de représentation » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C191-1906 ADOPTION DE LA POLITIQUE 56-23-01 « ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES DES COMITÉS DE PARENTS, EHDAA ET DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT »

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs de mettre à jour la politique 56-23-01 « Allocations budgétaires des comités de parents »;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, du comité consultatif EHDAA et des conseils d'établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon que la politique 56-23-01 « Allocations budgétaires des comités de parents, EHDAA et des conseils d'établissement » soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

C192-1906 POLITIQUE 55-52-01 « USAGE DE L'ALCOOL, DES DROGUES ET DES MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL »

CONSIDÉRANT la légalisation du cannabis qui est entrée en vigueur le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Draveurs désire offrir à ses élèves, son personnel et au public, un environnement sain, sécuritaire et propice à la dispensation des meilleurs services éducatifs;

CONSIDÉRANT qu'elle doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité de son personnel;

CONSIDÉRANT que les membres du personnel doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger leur santé, leur sécurité et leur intégrité et ne pas mettre en danger celles des autres personnes qui se trouvent sur les lieux du travail conformément à la législation réglementant la santé et la sécurité au travail;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des différentes instances;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources humaines et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'adopter la politique 55-52-01 « Usage de l'alcool, des drogues et des médicaments en milieu de travail » selon l'amendement C203-1906 proposé.

Adopté à l'unanimité

C203-1906 AMENDEMENT – POLITIQUE 55-52-01 « USAGE DE L'ALCOOL, DES DROGUES ET DES MÉDICAMENTS EN MILIEU DE TRAVAIL »

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'amender la politique 55-52-01 « Usage de l'alcool, des drogues et des médicaments en milieu de travail » en ajoutant au chapitre 03 « Champ d'application » au président et aux commissaires.

Adopté à l'unanimité

C193-1906 ADOPTION DE LA POLITIQUE 50-41-01 « GESTES DE RECONNAISSANCE ET DE CIVILITÉ »

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Draveurs de se doter d'une politique qui, dans l'optique d'une gestion saine, efficace et cohérente de ses ressources autant humaines que financières, permet de reconnaître la contribution des membres de son personnel, des bénévoles ainsi que des élèves;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Unité des Draveurs de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois, du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais et du Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Valérie Dionne que la politique 50-41-01 « Gestes de reconnaissance et de civilité » soit adoptée.

Adopté à majorité

Contre : Messieurs Steve Kirk et Romain Vanhooren

C194-1906 ADOPTION DU RÈGLEMENT 50-39-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS » EN REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT 49-01-02 « DÉLÉGATION DE CERTAINES FONCTIONS ET DE CERTAINS POUVOIRS »

CONSIDÉRANT la volonté de la commission scolaire de remplacer le règlement 49-01-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » actuel par le règlement 50-39-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs »;

CONSIDÉRANT que, selon l'article 172 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut, par règlement, déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs au directeur général, à un directeur général adjoint, à un directeur d'école, à un directeur de centre ou à un autre membre du personnel cadre;

CONSIDÉRANT la consultation menée auprès du comité de parents, de l'unité des Draveurs de l'Association québécoise des cadres scolaires, de l'Unité des Draveurs de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois, du Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais, du Syndicat du soutien scolaire de l'Outaouais et du Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Ernest Bédard d'adopter le règlement 50-39-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » et que celui-ci remplace le règlement 49-01-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs ».

Adopté à l'unanimité

C195-1906 ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS 2019-2022

CONSIDÉRANT que l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que la commission scolaire établit chaque année un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du comité de parents, de la MRC des Collines de l'Outaouais, de la Ville de Gatineau et des municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du Secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Romain Vanhooren d'approuver le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Draveurs 2019-2022 et que copie de ce plan soit transmise au comité de parents, à la MRC des Collines de l'Outaouais, à la Ville de Gatineau ainsi qu'aux municipalités de Cantley, Denholm et de Val-des-Monts.

Adopté à l'unanimité

C196-1906 ACTE D'ÉTABLISSEMENT 2019-2020 POUR CHACUN DES ÉTABLISSEMENTS

CONSIDÉRANT les articles 39, 100, 101 et 211 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Commission scolaire des Draveurs de délivrer un acte d'établissement pour chacun de ses établissements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service du secrétariat général et des communications et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que la Commission scolaire des Draveurs délivre à chaque établissement inclus au plan triennal 2019-2022, un acte d'établissement valide du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Adopté à l'unanimité

**C197-1906 DÉSIGNATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE
L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE**

CONSIDÉRANT l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le règlement 50-38-02 « *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* »;

CONSIDÉRANT que le mandat de la personne chargée de l'application du code d'éthique et de déontologie actuel prend fin le 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de candidatures publié du 24 mai 2019 au 7 juin 2019 pour les fonctions de la personne chargée de l'application du code d'éthique et de déontologie pour les commissions scolaires au Cœur-des-Vallées, des Draveurs, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais et des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection sur lequel siégeait notamment le président de la Commission scolaire des Draveurs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais de nommer madame Véronique Émond à titre de personne chargée de l'application du *Code d'éthique et de déontologie des commissaires* de la Commission scolaire des Draveurs à compter du 1^{er} juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

C198-1906 DÉSIGNATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

CONSIDÉRANT la démission du protecteur de l'élève, monsieur Reynald Labelle qui sera effective au 30 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de candidatures publié du 29 mai 2019 au 17 juin 2019 pour les fonctions de protecteur de l'élève pour les commissions scolaires au Cœur-des-Vallées, des Draveurs, des Hauts-Bois-de-l'Outaouais, Pierre-Neveu et des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection sur lequel siégeait notamment le président de la Commission scolaire des Draveurs;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents de la Commission scolaire des Draveurs ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que madame Janik Sunstrum soit désignée au titre de protecteur de l'élève de la Commission scolaire des Draveurs, et ce, pour la période s'échelonnant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

C199-1906 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE RÉFECTION ET TRANSFORMATION DES ACTIFS (BÂTIMENTS) – RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL – ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure *Réfection et transformation des actifs (bâtiments)* 2018-2019;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 24 mai 2019 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 11 juin 2019 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 12 août et devront être complétés au plus tard le 30 août 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk d'accepter la soumission de la firme **Polane**, située au 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 d'une somme de **312 275,86 \$**, excluant les taxes pour la réfection du terrain de football à l'école secondaire du Versant.

AUTRE SOUMISSIONNAIRE

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

Construction Fred Trottier (Qc) Ltée
420, McArthur
Ottawa (Ontario) K1K 1G6

366 380,00 \$

Adopté à l'unanimité

C200-1906 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉLÈVES, AUX PARENTS ET AU PERSONNEL DE L'ÉCOLE DE L'ESCALADE POUR AVOIR REMPORTE LA GRANDE RÉCOMPENSE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que les élèves, les parents et le personnel de l'école de l'Escalade ont remporté la GRANDE RÉCOMPENSE du Grand défi Pierre Lavoie;

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école de l'Escalade ont fait plusieurs activités afin d'accumuler le plus de Cubes énergie possible pour remporter la GRANDE RÉCOMPENSE;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher et monsieur Romain Vanhooren d'adresser des félicitations aux élèves, aux parents et au personnel de l'école de l'Escalade pour avoir remporté la GRANDE RÉCOMPENSE du Grand défi Pierre Lavoie.

Adopté à l'unanimité

C201-1906 MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME NATHALIE CHAMPAGNE ET MONSIEUR PIERRE GUÉNARD POUR LEUR PARTICIPATION COMME CYCLISTES AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE – 1000 KM

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de ses bénévoles et de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves;

CONSIDÉRANT l'importance que la Commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves;

CONSIDÉRANT que madame Nathalie Champagne, gestionnaire administrative de l'école secondaire du Versant, et monsieur Pierre Guénard, enseignant en éducation physique à l'école des Cépages, ont fait partie de l'équipe cycliste des 4 commissions scolaires de la région de l'Outaouais lors du Grand défi Pierre Lavoie – 1000 km du 13 au 16 juin dernier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Beaulieu d'adresser des félicitations à madame Nathalie Champagne et monsieur Pierre Guénard pour leur participation comme cyclistes au Grand défi Pierre Lavoie – 1000 km.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Monsieur Claude Beaulieu invite tous les membres du conseil à l'activité de la rentrée qui aura lieu le 14 août 2019 à la nouvelle école de Val-Des-Monts dès 8h30. Ils auront l'occasion d'entendre une conférence sur le courage managérial donnée par madame Isabelle Lord.

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Dufour fait un suivi en lien avec la plainte d'une mère concernant la facturation du service des dineurs. Elle mentionne que sur 75 dossiers répertoriés, nous avons 6 dossiers en gratuité dîneurs incluant 1 dossier pour lequel il y a eu double facturation pendant 2 semaines seulement. Il semble donc qu'il ne s'agisse pas d'un cas qui peut concerner plusieurs parents.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Madame Dionne mentionne que le comité de parents offrira, pour tous les parents de la commission scolaire, une pièce de théâtre qui sera présentée à l'auditorium de la Polyvalente Nicolas Gatineau à la prochaine année scolaire. Elle mentionne également que des discussions ont dernièrement eu lieu au comité de parents sur le taux de roulement des directions et directions adjointes d'école.

REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL

POINTS DIVERS

Madame Micheline Marcotte Boucher prend la parole afin de remercier les membres du conseil pour sa nomination à l'ordre du mérite scolaire. Elle informe également qu'elle a pris part au BBQ de l'école de l'Escalade en prenant soin de remercier le personnel de l'école. Elle annonce que le 15 octobre prochain aura lieu le comité de vérification. Enfin, elle félicite M. Morin pour l'organisation du dîner de l'AQETA qui a eu lieu dernièrement.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 26 août 2019 à 19 h 30 au Salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

C202-1906 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la séance soit levée. Il est 20 h 43.

Adopté à l'unanimité

Christian Laforest
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président